

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 OCTOBRE 2019 MAIRIE D'AMANCEY

Le Conseil Municipal s'est réuni à la Maison des Services - salle CCLL, le 2 octobre 2019 à 20h30, après convocation légale du 28 septembre 2019, sous la présidence de Monsieur Philippe MARECHAL, Maire. Absents excusés : Grégory GRAND, Laurent VOISIN, Françoise BOURLIER, Pierre RIBARD (procuration à Claude CUCHE), Gaëtan PELLETRAT DE BORDE, Gaëtan MILLE (procuration à Philippe MARECHAL), Céline ORDINAIRE.
Secrétaire de séance : Eric LOUVAT.

-I- TRAVAUX REHABILITATION 2 LOGEMENTS : AVENANT

M. le Maire présente un avenant au lot n°1 du marché de travaux de réhabilitation des anciens bureaux comptables en 2 logements.

Avenant n°1 : Travaux supplémentaires : montant 2 320 € HT.

Validé à l'unanimité.

-II- ASSURANCE

Le 25 juin dernier, la responsabilité de la commune a été engagée lors d'une opération de fauchage. Le montant de la réparation qui s'élève à 269.80 € est inférieur au montant de la franchise de l'assurance communale.

Le CM décide le paiement de cette facture à la MACIF.

Validé à l'unanimité.

-III- ACCORD SUBVENTIONS

- HANDI BIKE NATURE : 300 €
- TELETHON : 200 € par l'intermédiaire de l'association « GYM'INTERVILLAGES » qui organise le TELETHON localement.
- HAND BALL CLUB AMANCEY : 200 € dans le cadre de l'organisation du bal de la fête patronale.

-IV- REHABILITATION DE LA MAIRIE AVENANTS AUX MARCHES DE TRAVAUX

M. le Maire présente les avenants :

LOT 1 : GROS ŒUVRE - MACONNERIE

Avenant n°1 : Entreprise **RIGOLI**

Sablage de la façade sud y compris corniche, chaînes d'angle, bandeau et encadrements d'ouverture.

Montant total plus-value : 5 608.72 € HT

Validé à l'unanimité.

Avenant n°2 : Entreprise **RIGOLI**

Création d'une feuillure dans ouverture existante en pierre.

Mise en place d'un profilé pour renforcer le plancher

Montant total de l'avenant : 5 020.00 € HT

Validé à l'unanimité.

LOT 2 : COUVERTURE TUILES

Avenant n°1 : Entreprise **NOUVEAU & MYOTTE**

Pose d'un plancher au grenier

Travaux supplémentaires lamellés collés

Fourniture épis en zinc neuf

Bois de remplacement

Suppression souche métallique (moins value)

Montant total de l'avenant 17 116.18 € HT

-V- DECISIONS MODIFICATIVES

BUDGET GENERAL
DM N°2

| Désignation | Diminution sur crédits ouverts | Augmentation sur crédits ouverts |
|---|-----------------------------------|-------------------------------------|
| R 1068 : Excédent de fonctionnement | 51 910.57 € | |
| TOTAL R 10 : Dotations Fonds divers Réserves | 51 910.57 € | |

BUDGET GENERAL
DM N°3

| Désignation | Diminution sur crédits ouverts | Augmentation sur crédits ouverts |
|--|-----------------------------------|-------------------------------------|
| D 60611 : eau & assainissement | 400.00 € | |
| D 60612 : énergie électricité | 2 500.00 € | |
| D 60621 : combustibles | 1 000.00 € | |
| D 60631 : fournitures d'entretien | | 100.00 € |
| D 60632 : fournitures petit équipement | 800.00 € | |
| D 60636 : vêtements de travail | 500.00 € | 300.00 € |
| D 6135 : locations mobilières | | 300.00 € |
| D 615221 : bâtiments publics | 2 000.00 € | |
| D 615231 : voirie | | 16 000.00 € |
| D 61558 : entretien autres biens mobiliers | 1 800.00 € | |
| D 6156 : maintenance | 1 000.00 € | |
| D 6161 : assurance multirisque | 3 000.00 € | |
| D 6168 : autres assurances | | 4 000.00 € |
| D 6237 : publications | | 100.00 € |
| D 6261 : frais d'affranchissement | | 300.00 € |
| D 627 : services bancaires et assimilés | 300.00 € | |
| D 63512 : Taxes foncières | | 100.00 € |
| TOTAL D 011 : Charges à caractère général | 12 800.00 € | 21 200.00 € |
| D 6338 : autres impôts et taxes | 300.00 € | |
| D 6411 : personnel titulaire | | 15 000.00 € |
| D 6413 : personnel non titulaire | 15 000.00 € | |
| D6458 : cotisations autres organismes | | 300.00 € |
| TOTAL D 012 : Charge de personnel | 15 300.00 € | 15 300.00 € |
| D 10226 : taxe d'aménagement | | 300.00 € |
| TOTAL D 10 : Dotation Fonds divers Réserves | | 300.00 € |
| D 202 : frais doc. urbanisme, numérisation | | 1 600.00 € |
| TOTAL D 20 : Immobilisations incorporelles | | 1 600.00 € |
| D 2121 : plantations d'arbres | | 1 500.00 € |
| D 21318 : autres bâtiments publics | | 1 000.00 € |
| D 21578 : autre matériel et outillage | 4 400.00 € | |
| TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles | 4 400.00 € | 2 500.00 € |
| D 66111 : intérêts réglés à l'échéance | | 2 500.00 € |
| D 6615 : intérêts c/courants, dépôts | 1 000.00 € | |
| D 6688 : autres | | 2 000.00 € |
| TOTAL D 66 : charges financières | 1 000.00 € | 4 500.00 € |

-VI- REMBOURSEMENT

Le Conseil Municipal décide de rembourser la somme de 36 euros à Mme Odile Coeurdevey pour le paiement de doubles de clés, réalisés pour le compte de la Mairie.
Validé à l'unanimité.

-VII- CONVENTION D'ENTENTE AMANCEY/CCLL

Vu le transfert de compétence voirie à la CCLL,

Considérant que la commune d'AMANCEY a lancé des travaux de réhabilitation des espaces publics adjacents à la Mairie sur les rues du Traîneau et du Four, pour un montant de 24 213.40 € HT, liés à la compétence voirie de la CCLL,

Vu que ces travaux ont obtenu un accord de subvention DETR à hauteur de 30%,

Considérant que le marché signé par la commune court encore,

Il est proposé de confier la maîtrise d'ouvrage pour la réalisation de ces travaux à la commune.

L'ensemble des modalités de la convention a été communiqué aux conseillers municipaux. Après débat, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise M. le Maire à signer cette convention d'entente avec la CCLL.

-VIII- QUESTIONS DIVERSES

ACHAT PARCELLES

La communauté de communes Loue-Lison (CCLL) a été contactée par le Syndicat Mixte Haut-Doubs Haute-Loue (SMHDHL) afin d'étudier la possibilité d'une installation de cette structure dans les locaux de la maison des services.

Pour la commune, cette éventualité est une véritable opportunité. Non seulement ce projet générerait la création de 9 emplois supplémentaires mais surtout, cela permettrait le renforcement du pôle intercommunal d'AMANCEY au sein de la CCLL.

Afin de répondre au cahier des charges imposé par le SMHDHL, il est nécessaire de pouvoir offrir un lieu de stockage, de rangement des matériels et de stationnement en faveur des agents de cette collectivité.

Les parcelles cadastrées section AB n°89, propriété de l'indivision BART, possèdent une situation très stratégique puisque jouxtant la maison des services.

Celle-ci permettrait à la commune de répondre à la demande.

C'est pourquoi, au regard du panneau apposé depuis quelques mois sur la propriété indiquant la vente de ce bien, le CM décide à l'unanimité de faire une proposition d'achat aux propriétaires concernant la parcelle cadastrée section AB n°89 aux conditions suivantes :

- Prix : 46 € TTC/m²
- Frais de notaire à la charge de l'acquéreur.

CONVENTION DE SERVITUDE

M. le Maire indique à l'assemblée que pour pouvoir construire l'extension du groupe scolaire, il est nécessaire de déplacer la ligne HTA située à proximité.

Le SIVU-RPI ayant décidé d'enfouir cette ligne, M. le Maire présente une convention de servitudes consenties à ENEDIS sur les parcelles cadastrées section AC n°465-492-495-498-501-506.

Suite à la lecture de cette convention, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise M. le Maire à la signer.

INFOS AU COMPTE RENDU

L'assemblée valide la prise en charge financière de l'accueil café, lors de la tenue du congrès départemental des médaillés militaires qui se déroulera le 29 février 2020.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h20.

Affiché le 10 octobre 2019.

Philippe MARECHAL,
Maire d'AMANCEY